



## Fautes graves licenciés sans indemnités

Par **fil27**, le **08/05/2016** à **19:59**

[smile3][smile7]bonjour je suis rentre un soir avec un camion qui n etait pas le mien il avais une odeur de brule j ai signaler cela au mecano et a un chef et je suis partit ma journee etait terminees 15 mn apres le camion a u une piece qui a commence a prendre feux le mecano a arreter l incendie sans gravites on ma licenciés sans preavi ni indemnités pour fautes graves en disant tu aurais du attendre et chercher comment savoir qu une piece pouvait brule en dessous je suis chauffeur et non mecano et deplus il y avait juste une odeur de chaud pas de flamme

Par **P.M.**, le **08/05/2016** à **21:04**

Bonjour,

Je ne vois pas d'interrogation dans votre exposé mais vous pourriez toujours contester la faute grave devant le Conseil de Prud'Hommes et même jusqu'à la cause réelle et sérieuse du licenciement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...